

Relations internationales - IS

Synthèse

- Relations et collaboration internationales
- Relations diplomatiques

Définition

- Relations et collaboration internationales au sein d'une organisation :
 - Coordination des échanges d'informations
 - Communication cohérente avec les instances internationales
 - Interface entre l'organisation et les instances internationales
- Représentation belge :
 - Suivi et analyse d'un pays ou d'une région
 - Définition de la position belge
 - Défense des intérêts belges
- Relations diplomatiques
- Coopération au développement
- Soutien administratif (demandant une connaissance de la matière) :
 - Traitement de dossiers
 - Accompagnement de commissions
 - Gestion des contacts

Hors de la définition

- Transposition des notes conceptuelles et des concepts dans la réglementation et les arrêtés ainsi que leur interprétation et la gestion des litiges (où l'expertise relative à la rédaction et à l'interprétation de la réglementation priment sur l'expertise technique du contenu de la réglementation)
 - *Catégorie de métiers Normes juridiques et Litiges (JU)*
- Connaissance en relations internationales où l'expertise technique dans une ou plusieurs matières est davantage pertinente et nécessaire
- Représentation de la Belgique au niveau international par une expertise dans une matière spécialisée
 - *Catégorie de métiers dont relève la matière*